



Communiqué de presse - Lundi 12 mai 2025

Dépôt d'un cahier d'acteur à la CNDP : notre opposition au projet EPR2 du Bugey

Dans le cadre du débat public sur le projet de construction de deux réacteurs EPR2 sur le site du Bugey, le groupe parlementaire La France Insoumise - Nouveau front populaire a déposé un cahier d'acteur auprès de la Commission nationale du débat public (CNDP) pour exprimer son opposition ferme à ce projet.

Notre prise de position s'appuie notamment sur les risques climatiques majeurs que ce projet fait peser sur le territoire, en particulier en ce qui concerne la disponibilité de la ressource en eau, aujourd'hui déjà gravement affectée par le dérèglement climatique.

Le site du Bugey, situé en bord de Rhône, subit déjà les conséquences de la multiplication des sécheresses et des canicules. Or, les réacteurs nucléaires nécessitent de prélever de l'eau dans le Rhône pour leur refroidissement. Dans un contexte où les niveaux du fleuve sont de plus en plus instables, ce projet risque d'accentuer les tensions sur l'usage de l'eau. De plus, les centrales nucléaires rejettent de la chaleur dans l'eau et dans l'air, mettant en danger les écosystèmes. En été 2022, 5 centrales nucléaires dont celle du Bugey ont obtenu des dérogations pour élever momentanément ce seuil suite aux fortes chaleurs afin de maintenir leur production d'électricité.

Ce projet soulève également des questions en matière de gestion des déchets nucléaires. Chaque nouveau réacteur génère des déchets hautement radioactifs, dont la gestion à long terme reste non résolue. À l'heure où les capacités de stockage pour les déchets HA (haute activité) et MA-VL (moyenne activité à vie longue) sont aujourd'hui inexistantes, il est irresponsable de continuer à en produire davantage sans solution claire ni maîtrisée.

Par ailleurs, l'implantation de ces nouveaux réacteurs implique l'artificialisation de terres agricoles, en contradiction totale avec les objectifs affichés de souveraineté

alimentaire. Dans un contexte de raréfaction des sols fertiles et de tensions sur l'usage du foncier, sacrifier ces terres pour un projet industriel aussi contesté est une impasse.

Ce choix technologique, présenté comme une réponse aux défis climatiques, est en réalité une stratégie dépassée : rigide, ruineux, lent à déployer, très risqué sur le plan industriel (comme l'a prouvé le rapport de la Cour des Comptes publié en janvier) et déconnecté des réalités environnementales locales. Il va à contre-courant de la nécessaire adaptation de nos territoires aux dérèglements climatiques.

Nous appelons les décideur·euses à prendre conscience de l'incohérence d'un tel projet. Il est temps d'investir dans des solutions sobres, renouvelables et résilientes, plutôt que de parier sur une industrie lourde dépendante d'un climat stable qui n'existe plus.

Gabriel Amard, Député du Rhône,
Maxime Laisney, Député de Seine-et-Marne